



Les grandes orientations d'aménagement

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Table des matières

I.	La structure	2
II.	Les concepts structurants	4
	... de façon responsable et durable.	4
	... de façon créative et novatrice	4
	... en concertation avec la population impliquée.....	4
III.	Les grandes orientations d'aménagement	5
	1. Offrir des milieux de vie de qualité en priorisant les quartiers existants	5
	2. Consolider Saguenay comme capitale boréale.....	10
	3. Favoriser la mobilité durable et l'intermodalité.....	16
	4. Protéger et valoriser les milieux naturels et le patrimoine	20
	5. Aménager des environnements résilients et sécuritaires.....	25

La structure

De la vision stratégique de développement découlent trois concepts structurants, lesquels sont à la base du schéma d'aménagement et de développement en tant que valeur de la ville de Saguenay. Ils guident la planification du territoire et sont transversaux aux grandes orientations. Ils doivent de plus orienter chacune des décisions concernant l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. En complémentarité, les cinq grandes orientations de développement établissent les lignes directrices de la planification et se déclinent par la suite en 16 grands objectifs et 45 objectifs spécifiques qui mènent à des actions concrètes énoncées au chapitre 6 | Le plan d'action et la mise en œuvre. La figure 4-1 de la page suivante présente les grandes orientations et objectifs du schéma d'aménagement.

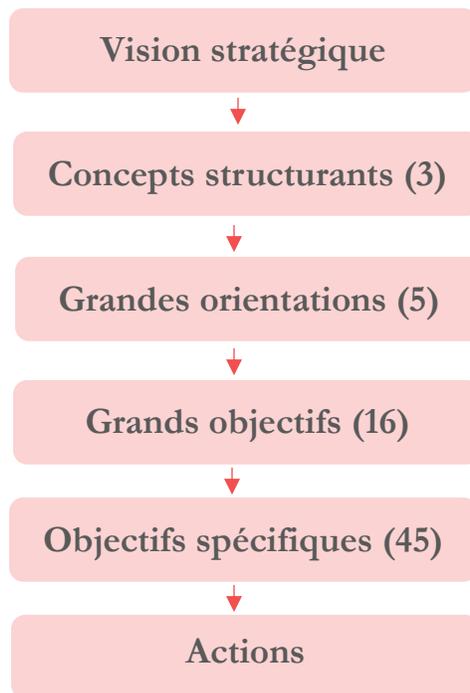


FIGURE 4-1 | Les concepts structurants, les grandes orientations et les grands objectifs

... de façon responsable et durable
 ... de façon créative et novatrice
 ... en concertation avec la population impliquée

Offrir des milieux de vie de qualité en priorisant les quartiers existants	Consolider Saguenay comme capitale boréale	Favoriser la mobilité durable et l'intermodalité	Protéger et valoriser les milieux naturels et le patrimoine	Aménager des environnements résilients et sécuritaires
Offrir des milieux de vie complets et dynamiques	Consolider les piliers économiques existants et développer les secteurs économiques émergents	Favoriser les déplacements actifs	Favoriser le développement et la mise en valeur des activités agricoles	Atténuer les vulnérabilités face aux changements climatiques
Favoriser une diversité d'habitation et de densité en fonction des besoins	Assurer le rayonnement et le dynamisme de Saguenay en tant que pôle urbain de services publics	Favoriser l'intermodalité et assurer un déploiement fonctionnel des réseaux pour le transport de marchandises	Favoriser un développement polyvalent du milieu forestier	Assurer une gestion des contraintes naturelles et anthropiques
Limiter l'étalement urbain en assurant une saine gestion des nouveaux développements	Renforcer et assurer la complémentarité des centralités urbaines	Offrir des modes de transport alternatif efficaces	Protéger et mettre en valeur les composantes significatives d'ordre historique et culturel	
	Assurer la localisation stratégique des fonctions commerciales, de services et industrielles		Protéger et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt	

Les concepts structurants

Les concepts structurants sont des valeurs fortes et primordiales qui guident la compréhension des grandes orientations, des objectifs et ultimement des actions, afin de circonscrire les efforts de planification territoriale à l'intérieur de trois grands principes phares.

Résultant d'un travail d'analyse des enjeux régionaux et d'un effort de participation publique élargie, les concepts structurants ont été déterminés suivant les préoccupations collectives exprimées tout au long du processus participatif. Ils se définissent comme suit :

... de façon responsable et durable

Ce concept implique de tendre vers une utilisation optimale et efficiente des ressources en place, en concordance avec les grands principes de développement durable. Ainsi, les décisions tiennent compte des principes relatifs à la santé et la qualité de vie, de l'équité et de la solidarité, de la protection de l'environnement, de l'efficacité économique, de l'accès au savoir et aux connaissances, des principes de précaution et de prévention, etc. Les décisions d'aménagement doivent permettre d'assurer une utilisation responsable des ressources, infrastructures et équipements existants.

... de façon créative et novatrice

Les décisions d'aménagement doivent aussi s'inscrire dans une démarche de renouvellement, de créativité et d'ouverture afin d'encourager de nouvelles façons de faire et d'insuffler un dynamisme dans les pratiques territoriales. Les orientations doivent permettre à la Ville de devenir un chef de file dans le développement de la nouvelle économie basée sur le savoir, la recherche et l'innovation, et faire de Saguenay un leader reconnu dans la recherche et l'enseignement. Les choix doivent encourager le développement des piliers économiques à travers l'industrie du savoir et le déploiement de créneaux d'excellence, en axant sur le déploiement d'actions concrètes menant à se définir en tant que ville étudiante et ville intelligente.

... en concertation avec la population impliquée

Finalement, la Ville doit s'assurer que ses décisions d'aménagement puissent répondre à la volonté de la collectivité en y intégrant les principes de l'urbanisme participatif et en s'assurant de renforcer le sentiment d'appartenance, la fierté et l'identité territoriale. Elle favorise la création d'occasions de partenariats et de collaboration entre la Ville, le citoyen et les partenaires du milieu. En s'assurant de la participation citoyenne engagée et à portée collective, la Ville met à profit l'expertise publique, au bénéfice de la collectivité.

Les grandes orientations d'aménagement

1. Offrir des milieux de vie de qualité en priorisant les quartiers existants

Du fait de son contexte sociodémographique et de la stagnation de la croissance de sa population anticipée pour les prochaines années, Saguenay souhaite redoubler d'efforts pour se montrer attrayante et attirer de nouveaux ménages tout en assurant une gestion des milieux de vie urbanisés. De plus, les quartiers centraux et autres quartiers existants doivent être rentabilisés et priorisés afin d'atténuer la charge fiscale induite par les nouveaux développements. Il importe de renforcer l'attractivité des quartiers existants, de renouveler l'offre résidentielle et de limiter l'étalement urbain tout en offrant des milieux de vie complets, à la hauteur des ambitions de Saguenay.

1.1. Offrir des milieux de vie complets et dynamiques

La Ville tient à placer les citoyens au cœur de la planification et ainsi à aménager des quartiers qui répondent aux besoins quotidiens dans la sécurité et le confort que devrait offrir un milieu de vie urbain. Offrir des lieux favorisant les rencontres, les échanges et la création de liens sociaux forts est au cœur des préoccupations d'aménagement de la Ville de Saguenay. Les enjeux propres aux quartiers existants représentent une opportunité pour développer des nouveaux modèles. Les services de proximité, les parcs et les loisirs devraient occuper une place centrale dans les quartiers.

1.1.1. Favoriser le développement des noyaux de proximité

Localisés au cœur de plusieurs quartiers de Saguenay, les noyaux de proximité sont généralement constitués de quelques commerces et services de proximité (dépanneur, commerce d'alimentation, garderie), d'infrastructures publiques (parc, terrain sportif) et d'établissements publics (école, église, centre communautaire). Ces noyaux sont des lieux privilégiés de l'activité sociale et économique de proximité. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Identifier au plan d'urbanisme les noyaux de proximité;
- Permettre une plus grande diversité d'usages commerciaux et de services à portée locale;
- Prioriser les investissements publics dans les noyaux de proximité.

1.1.2. Maintenir la qualité du cadre bâti et des aménagements

La qualité du cadre bâti et des aménagements joue un rôle majeur dans l'attractivité d'un secteur. Construits majoritairement au cours de la même période, plusieurs quartiers de Saguenay voient leur parc immobilier vieillir. Il devient donc nécessaire de maintenir la qualité du cadre bâti et des aménagements des quartiers existants afin de stimuler la dynamique de rénovation résidentielle et ainsi maintenir des environnements de qualité en s'assurant de conserver la pérennité du parc immobilier. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Prioriser les interventions publiques dans les quartiers anciens;
- Réviser la réglementation des Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Maintenir et bonifier les programmes de rénovation résidentielle;
- Optimiser le déploiement des espaces verts et des équipements publics dans les quartiers.

1.1.3. Faciliter les déplacements actifs sécuritaires vers les points d'intérêt et assurer leur connectivité

Les enjeux de mobilité à l'intérieur des quartiers sont des éléments majeurs dans l'attractivité d'un secteur. Ayant des effets positifs sur la diminution des émissions des gaz à effet de serre, sur la santé publique et la sécurité de tous les usagers, les aménagements favorables aux déplacements actifs dans les milieux de vie sont une priorité dans le réaménagement et l'aménagement des infrastructures publiques dans les quartiers résidentiels. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Prioriser les aménagements favorables aux déplacements actifs à l'intérieur des noyaux de proximité;
- Intégrer des normes de lotissement pour augmenter la perméabilité des réseaux actifs;
- Connecter les milieux de vie aux grands pôles (centralités, artères commerciales, institutions publiques) par des liens de transport actif.

1.1.4. Faire des quartiers des lieux de rencontre animés et inclusifs

Dans une vision d'offrir des milieux de vie dynamiques, les quartiers résidentiels jouent un rôle de lieux de rencontre de premier plan pour l'ensemble des citoyens. Prenant assise dans les noyaux de proximité et les équipements publics, ce dynamisme social permet de maintenir dans les quartiers les populations plus âgées ou plus vulnérables, tout en attirant de nouveaux ménages de façon à favoriser la mixité sociale. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Encourager les groupes communautaires à utiliser et à animer les parcs et les noyaux de proximité;
- S'assurer de répartir équitablement, et selon les besoins, les infrastructures communautaires et de loisirs.

1.2. Favoriser une diversité d'habitation et de densité en fonction des besoins

L'offre résidentielle à Saguenay connaît un changement marqué depuis quelques années. Offrir des habitations intégrées, diversifiées et en adéquation avec les besoins et aspirations des résidents de Saguenay doit figurer au premier plan des efforts de planification. Afin de répondre aux besoins de la population et attirer de nouveaux ménages, l'offre résidentielle devra s'adapter pour permettre des logements de taille et de configuration variées, adaptables et durables. Ces habitations doivent tendre vers une accessibilité universelle et une certaine densité lorsque l'environnement permet une intégration harmonieuse.

1.2.1. Offrir une variété de types d'habitation

Une part importante du parc immobilier de Saguenay est constituée de maisons unifamiliales. En raison de l'accélération du phénomène de vieillissement de la population, la taille des ménages tend à diminuer, ce qui entraîne par le fait même une augmentation de la demande pour des logements de plus petite taille. Ceci jumelé au contexte de stagnation démographique, il devient nécessaire de trouver des solutions innovantes pour diversifier l'offre d'habitations sans affecter négativement le parc immobilier existant. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Documenter les besoins des citoyens par rapport au logement;
- Mettre en place des incitatifs pour adapter le parc immobilier actuel aux besoins;
- Assurer une offre suffisante et diversifiée de logements abordables;
- Participer à la mise en œuvre du plan d'accès à l'habitation.

1.2.2. Favoriser la densité et la compacité en fonction des environnements

Étant formée de plusieurs anciennes villes et ayant un vaste territoire, Saguenay a une densité de population plus faible que la plupart des villes québécoises de tailles comparables. De plus, presque l'entièreté de ses secteurs résidentiels et commerciaux s'est développée à partir d'un modèle de développement de faible densité. Dans un contexte de stagnation démographique et de la prise en compte des effets des développements urbains sur l'environnement, il devient nécessaire de repenser les secteurs urbanisés en densifiant certaines zones. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Augmenter la densité permise dans certains secteurs construits;
- Arrimer la densification aux secteurs à requalifier et à consolider;
- Établir des densités minimales pour le développement de certains nouveaux secteurs;
- Réaliser un inventaire des terrains et des secteurs ayant un potentiel de consolidation en tenant compte des objectifs de protection et d'évitement des incidences sur les milieux humides et hydriques, et autres composantes sensibles du territoire.

1.3. Limiter l'étalement urbain et assurer une saine gestion des nouveaux développements

Bien que plusieurs projets soient susceptibles d'attirer de nouvelles familles, les projections actuelles laissent entrevoir une baisse du nombre de ménages à partir de 2030. Par conséquent, rentabiliser les infrastructures existantes et consolider l'utilisation du sol dans les secteurs stratégiques s'avèrent aujourd'hui nécessaires. Les secteurs centraux et autres quartiers existants doivent être prioritaires afin de rentabiliser les investissements publics à long terme.

La Ville de Saguenay prévoit développer son territoire en phases en consolidant les quartiers existants, en priorisant le développement dans la continuité des secteurs bâtis et en contrôlant le développement dans les zones d'expansion. Pour ce faire, la Ville identifie sa zone urbaine existante qui comprend, en plus des quartiers existants (consolidation), des secteurs de développement (court-moyen termes) et des zones d'expansion (moyen-long termes). Ces zones sont identifiées au chapitre 5 | Les affectations.

1.3.1. Assurer une connaissance du milieu afin de planifier convenablement le développement

Afin de planifier convenablement le territoire, une connaissance fine du milieu s'avère nécessaire. Une bonne connaissance du territoire, mais également des tendances en habitation, de la structure résidentielle et des indicateurs sociodémographiques s'avère essentielle pour assurer un développement cohérent et répondant aux besoins de la population. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Assurer une mise à jour et un suivi des principaux indicateurs en lien avec l'habitation;
- Procéder à l'inventaire des terrains vacants à potentiel de développement et de redéveloppement;
- Se doter d'un plan directeur de développement résidentiel.

1.3.2. Consolider les quartiers existants

La consolidation des quartiers existants implique la construction des terrains disponibles situés dans les secteurs urbains largement bâtis ou les secteurs contigus aux développements existants, à l'intérieur de la trame urbaine. Pour ces secteurs, la construction sur des terrains vacants desservis par les services d'aqueduc et d'égout, situés à proximité des services et permettant de compléter le développement existant, est privilégiée. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Construire les friches urbaines et améliorer la compacité des secteurs existants;
- Privilégier la construction des terrains disponibles sur des rues ouvertes;
- Reconnaître les projets de développement résidentiel déposés avant l'adoption du SADR.

1.3.3. Prioriser le développement dans la continuité des secteurs bâtis

Pour les nouveaux développements, la Ville de Saguenay privilégie les secteurs identifiés comme des secteurs de développement. Ceux-ci sont situés à l'intérieur ou à proximité de la trame urbaine, dans le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout et à proximité d'équipements et de services existants, le réseau routier principal et le transport en commun. Les pistes d'actions pour cet objectif spécifique sont :

- Définir au plan d'urbanisme des secteurs de développement à l'intérieur de la zone d'expansion selon les critères d'identification présentée au chapitre 7 | Document complémentaire;
- Assujettir l'identification d'un nouveau secteur de développement à une analyse de la commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme (CAGU) selon les critères d'évaluation présentée au chapitre 7 | Document complémentaire;
- Assujettir le développement au dépôt d'un plan de développement;

1.3.4. Contrôler le développement dans les zones de réserve

Les zones de réserve correspondent aux secteurs réservés pour le développement à moyen et long terme. Elles sont situées aux extrémités des périmètres urbains et leur développement doit se faire de façon subséquente aux zones identifiées comme des secteurs de développement. Les pistes d'actions pour cet objectif spécifique sont :

- Abrogé VS-RU-2024-12, para. 2
- Assujettir la recevabilité d'une demande de développement à une analyse de la Commission de l'aménagement du territoire, du Génie et de l'urbanisme (CAGU) selon les critères d'évaluation présentée au chapitre 7 | Document complémentaire;
- Assujettir une demande de développement à une modification du schéma.

1.3.5. Appliquer une saine gestion du développement à l'extérieur des périmètres urbains

La Ville de Saguenay entend assurer une gestion responsable du développement à l'extérieur des périmètres urbains. Pour ce faire, elle s'assurera d'évaluer chaque demande de développement de nouveaux secteurs de villégiature ou d'habitations rurales selon des critères visant à tenir compte de la capacité du milieu récepteur à recevoir de nouveaux usages, mais également sur les incidences possibles sur le milieu.

- Documenter les coûts et les effets du développement en périphérie;
- Limiter les constructions résidentielles en bordure des chemins existants en exigeant des terrains de grande superficie;
- Assujettir la recevabilité d'une demande de développement¹ à une analyse de la commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme (CAGU) selon les critères d'évaluation présentés au chapitre 7 | Document complémentaire;
- Assujettir une demande de développement à une modification du schéma d'aménagement;
- S'assurer de la capacité du milieu récepteur et limiter les impacts sur les milieux naturels, ainsi que sur le milieu agricole et forestier.

¹ Excluant les terrains ayant frontage sur une rue publique existante en date du 1^{er} février 2012 qui peuvent recevoir des usages résidentiels de villégiature ou rural, en respect des règlements en vigueur.

2. Consolider Saguenay comme capitale boréale

Le portrait économique de Saguenay démontre qu'à l'instar des grandes villes nord-américaines, le secteur des services est prédominant dans la structure d'emploi et tend à augmenter en raison de la forte tertiarisation de l'économie. Saguenay a la particularité d'être la métropole régionale et va jusqu'à étendre son influence sur la grande région du Québec boréal. Forte de ses bases économiques traditionnelles, Saguenay est tournée vers l'avenir, l'innovation et la créativité. Elle se démarque par sa position géographique au cœur d'une « oasis » boréale lui permettant de consolider ses piliers économiques traditionnels, tout en œuvrant pour attirer des secteurs émergents et novateurs. De plus, Saguenay offre un éventail de services publics diversifiés et entend poursuivre son rayonnement grâce à son dynamisme. Les centralités urbaines ont un important rôle à jouer et doivent poursuivre leur développement de façon complémentaire. La Ville doit veiller à développer ses fonctions commerciales, de services et industrielles selon une localisation réfléchie et stratégique, afin de stimuler la vitalité économique de son territoire. Chaque investissement sur le territoire permettra de renforcer l'image de Saguenay comme capitale boréale.

2.1. Consolider les piliers économiques existants et développer les secteurs économiques émergents

Fière de ses grands secteurs d'activités ayant historiquement contribué à son essor, tels la foresterie, l'énergie hydroélectrique, l'aluminium, etc. Saguenay entend soutenir leur développement de façon novatrice. De plus, elle poursuit son élan afin de diversifier son économie. Le besoin d'innover et de se diversifier s'impose et les opportunités d'affaires sont accueillies avec intérêt. Saguenay doit répondre à l'arrivée de nouvelles technologies et faire face à l'évolution des marchés. Le Schéma d'aménagement et de développement reconnaît l'importance de dynamiser les secteurs économiques en présence à Saguenay, de même que ceux en émergence et selon les opportunités.

2.1.1. Assurer le développement et le rayonnement des industries par la recherche et l'innovation

Basée essentiellement sur de grands secteurs industriels, l'économie de Saguenay cherche continuellement à se diversifier afin d'augmenter sa résilience face aux aléas d'un marché toujours plus mondialisé. Par la présence d'institutions d'enseignement supérieur, Saguenay vise à développer et à faire rayonner sa base économique par la recherche et l'innovation. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Appuyer la mise en place de centres de recherche liés aux créneaux d'excellence de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Soutenir les grandes industries dans le développement de nouveaux procédés durables;
- Soutenir le développement de la 2^e et 3^e transformation dans le but d'augmenter la valeur ajoutée des produits exportés;
- Soutenir l'écosystème des PME associées aux grandes industries.

2.1.2. Diversifier l'économie par l'émergence de nouveaux secteurs économiques

Saguenay cherche à diversifier son économie en développant de nouveaux secteurs économiques, tels que les technologies de l'information et le numérique, le tourisme, le bioalimentaire et l'économie du savoir. Prenant directement assise dans les concepts structurants, ces nouveaux secteurs économiques cherchent à rendre l'économie saguenéenne plus durable et plus novatrice. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Mettre en place des conditions favorables à l'émergence d'initiatives entrepreneuriales;

- Attirer de nouveaux entrepreneurs innovants à venir s'implanter à Saguenay;
- Faire des centres-villes des incubateurs pour le développement de nouveaux secteurs économiques innovants;
- Mettre en place une veille économique pour capter le maximum d'opportunités d'affaires.

2.1.3. Compléter et améliorer les grandes infrastructures en support aux activités économiques

Déjà bien dotée en infrastructures, Saguenay cherche à compléter et à améliorer ses réseaux de transport et de télécommunication, dans le but de mettre en place des conditions propices au développement de nouveaux projets contribuant au dynamisme de l'économie. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Compléter le développement de la zone industrialo-portuaire de Grande-Anse pour l'implantation d'industrie de grand gabarit en lien avec les activités maritimes et les activités industrielles bénéficiant des installations portuaires;
VS-RU-2024-12, para. 3
- Améliorer la fonctionnalité de l'aéroport Saguenay-Bagotville en soutien au développement de l'économie touristique et d'affaires;
- Soutenir le développement d'infrastructures et de réseaux de télécommunication.

2.2. Assurer le rayonnement et le dynamisme de Saguenay en tant que pôle urbain de services publics

Saguenay a fait sa marque quant à l'offre de services publics sur son territoire grâce à ses établissements d'enseignement, de recherche et de santé, à ses services gouvernementaux et ses installations portuaires, militaires et aéroportuaires. Les services en présence dépassent le niveau local et se diffusent aux niveaux régional et suprarégional. Les institutions en place doivent être consolidées afin de perpétuer le rôle de Saguenay dans l'offre élargie de services publics pour conserver et accroître ses acquis.

2.2.1. Déployer les services publics à caractère suprarégional

Saguenay compte poursuivre les efforts afin d'attirer et de maintenir des nouveaux services publics à caractère suprarégional. La présence de plusieurs bureaux gouvernementaux, dont un centre fiscal fédéral, des établissements de santé avec soins spécialisés desservant les populations du nord-est du Québec, ainsi que des institutions d'enseignement supérieur reconnues, permettent à Saguenay de jouer le rôle de pôle de services. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Mettre en place des conditions favorables à l'augmentation de services publics gouvernementaux sur le territoire de Saguenay;
- Consolider et développer la position de Saguenay en tant que la capitale régionale et, plus largement, capitale du moyen-nord québécois;
- Développer une offre de services et de commerces complémentaire aux services publics.

2.2.2. Poursuivre le développement de la Cité du Savoir et de la Santé et des pôles institutionnels

Saguenay se démarque par la forte concentration de services spécialisés dans les domaines de l'éducation et de la santé. La présence d'une université, de trois hôpitaux et de deux cégeps marque considérablement le paysage économique et social de Saguenay. Consciente de l'apport important de ces grandes institutions, Saguenay poursuivra le développement de la Cité du Savoir et de la Santé et des zones institutionnelles spécialisées. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Poursuivre les objectifs de Saguenay ville étudiante et soutenir la mise en œuvre du plan d'action;
- Appuyer les établissements d'enseignement dans leur développement;
- Confirmer le rôle prédominant de la Cité du Savoir et de la Santé et des pôles institutionnels lors de l'implantation de nouveaux services en lien avec la santé et l'éducation.

2.3. Renforcer et assurer la complémentarité des centralités urbaines

La Ville reconnaît l'importance de renforcer l'image distinctive des centralités en créant des milieux attrayants, valorisés et multifonctionnels. Rayonnant à différentes échelles, les centralités urbaines doivent être des lieux dynamiques, conviviaux et rassembleurs, réfléchis et conçus avec une diversité d'activités et de commerces. L'expérience vécue et la dimension symbolique et historique d'une centralité jouent un rôle majeur en offrant une valeur ajoutée au secteur, c'est pourquoi les actions doivent permettre un maintien et une consolidation des caractéristiques propres d'une centralité. Celles-ci doivent être réfléchies et conçues à l'image des citoyens qui les habitent et les fréquentent.

2.3.1. Reconnaître des identités propres aux centralités et assurer leur développement selon leurs spécificités

Développés à des époques et dans des municipalités différentes, les centres-villes et les centralités de Saguenay ont des caractéristiques propres à chacun. Dans le but de respecter ces historiques, Saguenay cherchera à mieux reconnaître les identités propres à ces secteurs afin d'assurer leur développement selon leurs caractéristiques. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- En collaboration avec le milieu, définir une marque distinctive pour chacun des centres-villes et des centralités de Saguenay;
- Doter les centres-villes de plan de développement pour assurer leur dynamisme;
- Assurer une complémentarité des actions publiques dans les projets touchant les centres-villes et les centralités.

2.3.2. Maintenir des centralités vivantes, attrayantes et multifonctionnelles

Situés au cœur de Saguenay, les centres-villes et les centralités constituent les noyaux des différents secteurs de la ville. Par leur diversité d'activités, leur historique de développement, leur forme urbaine ou leur caractère public et inclusif, ces secteurs centraux jouent un rôle prépondérant dans le rayonnement de l'économie et de la culture de Saguenay. Afin de préserver leur rôle cette économie tout en développant des milieux de vie animés, Saguenay cherche à maintenir des centralités vivantes, attrayantes et multifonctionnelles. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Prioriser les investissements publics à l'intérieur des centres-villes et des centralités;
- Assurer le maintien d'activités commerciales et de services à portée municipale et régionale;
- Maintenir une fonction résidentielle axée sur un mode de vie urbain;
- Assurer l'animation des centres-villes et des centralités par la tenue d'événements;
- Consolider l'activité économique des centres-villes et des centralités par le maintien des grands générateurs d'emplois.

2.4. Assurer la localisation stratégique des fonctions commerciales, de services et industrielles

La localisation des activités commerciales et industrielles actuelles et à venir est un élément essentiel au maintien de la vitalité et la compétitivité économique. Il est nécessaire de planifier les espaces commerciaux, industriels et les services de façon à permettre l'investissement et le déploiement durable sur le territoire de Saguenay et, ainsi, s'assurer de leur pérennité et optimiser leur rôle structurant pour l'économie de Saguenay.

2.4.1. Définir une typologie de centralités

La définition d'une typologie permet de structurer l'activité commerciale et les services sur le territoire de façon à optimiser les investissements et à assurer une desserte efficace de la population pour les différents types de besoins. Certains critères permettent d'apprécier le niveau des centralités en vue de composer une typologie. Parmi ces critères, on retrouve la valeur historique, la dimension symbolique, la connectivité, la diversité des usages et des commerces, la présence d'administrations, l'accessibilité, la marchabilité, le rapport à la rue, la densité, etc. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Reconnaître et développer les centralités en tant que pôles de services, en fonction de leur typologie;
- Maintenir et accroître la fonction des centres de services par la concentration des activités liées aux administrations publiques et aux services d'affaires.

La Ville de Saguenay définit trois types de centralité, auxquels viennent s'ajouter les noyaux de proximité. Il s'agit des centres-villes d'arrondissement, des centres-villes traditionnels et des centralités locales.

Les centres-villes d'arrondissement se définissent d'abord par leur rôle central dans chacun des arrondissements et par la concentration d'activités à portée municipale. Elles accueillent également des fonctions commerciales, de services ou récréatives à rayonnement régional. Les centralités d'arrondissement sont :

- Jonquière;
- Chicoutimi;
- La Baie (Bagotville).

Les centres-villes traditionnels sont des centralités à fort rayonnement pour un secteur donné, qui fournissent des services essentiels aux populations de ces secteurs. En plus d'avoir certaines activités d'envergure municipale, elles occupent une place importante pour un bassin de population considérable. Les centralités de secteur sont :

- Arvida;
- Kénogami;
- Chicoutimi-Nord.

Les centralités locales sont des centres de services de plus petit gabarit et correspondent aux centres-villes des anciennes municipalités d'avant les fusions. Leur rôle est essentiel pour desservir les populations locales et ils agissent à titre de noyaux historiques. Les centralités locales sont :

- Lac-Kénogami;
- Laterrière;
- Port-Alfred;
- Shipshaw-Nord;
- Rivière-du-Moulin;
- Grande-Baie.

2.4.2. Consolider la vocation des artères commerciales

Concentrant une part importante de l'activité commerciale de Saguenay, les grandes artères commerciales sont caractérisées par une grande variété d'usages et un tissu urbain relativement homogène. La consolidation des artères commerciales implique une réaffirmation des caractères distincts de ces types de milieux urbains. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Consolider les activités commerciales de grandes surfaces sur les artères commerciales régionales;
- Améliorer la qualité architecturale du cadre bâti des artères commerciales;

→ Améliorer les aménagements urbains des artères commerciales.

2.4.3. Optimiser l'utilisation des espaces industriels

Localisée essentiellement dans les parcs industriels et sur les sites des grandes entreprises, l'activité industrielle marque le paysage aux quatre coins de Saguenay. Dans le but d'augmenter les synergies industrielles, de diminuer les conséquences environnementales et de réduire les coûts associés aux infrastructures publiques en lien avec les espaces industriels, Saguenay cherche à optimiser l'utilisation de ces espaces. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Planifier les nouveaux développements industriels en prenant en compte les espaces disponibles et les besoins futurs;
- Réaffirmer le caractère spécialisé des parcs industriels en réservant l'espace disponible à des usages de nature industrielle;
- Poursuivre le développement de la zone industrialo-portuaire de Grande-Anse pour les industries à grand gabarit en lien avec les activités maritimes et les activités industrielles bénéficiant des installations portuaires.

VS-RU-2024-12, para. 4

3. Favoriser la mobilité durable et l'intermodalité

La mobilité durable dépasse la notion de transport et de fluidité liée à la capacité du réseau viaire. Elle représente un enjeu majeur de l'aménagement du territoire dans l'ensemble des villes, y compris à Saguenay. Axée sur l'accessibilité et les dimensions sociales et économiques, une mobilité durable doit prendre appui sur des réseaux de transport structurants, efficaces et complets. La Ville souhaite soutenir les déplacements actifs et collectifs, favoriser l'électrification des transports et assurer la fonctionnalité des équipements et infrastructures de transport dans un environnement sécuritaire qui répond aux besoins de la collectivité.

3.1. Favoriser les déplacements actifs

La démocratisation de l'automobile a fortement favorisé son utilisation quotidienne, au détriment des déplacements actifs. Cette utilisation accrue a grandement façonné les formes urbaines telles que la configuration des rues et la localisation des activités. L'urbanisation récente a contribué à rendre les déplacements actifs moins perméables et plus difficiles. Des concepts et critères d'aménagement doivent être établis en concertation avec les acteurs du milieu pour favoriser ces déplacements de manière fonctionnelle. La Ville entend prioriser des aménagements adaptés, qui encouragent les déplacements actifs, favorisant ainsi la pratique d'activités physiques et la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES).

3.1.1. Prioriser les investissements dans le transport actif

La qualité des infrastructures de transport actif dans un quartier joue un rôle de premier plan dans l'attractivité d'un secteur. En effet, la présence de trottoirs et d'un réseau cyclable à proximité des milieux de vie permet à l'ensemble des citoyens de se déplacer de différentes façons. Pour faciliter les déplacements à la marche et à vélo, Saguenay priorisera les investissements dans les transports actifs. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Prioriser les investissements en transport actif à l'intérieur des centres-villes, des centralités et des quartiers existants;
- Préserver le pont Saint-Anne comme lien cyclo-piétonnier;
- Élaborer des mesures de gestion des espaces de stationnement visant à en optimiser l'utilisation;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilité durable en collaboration avec les différents acteurs du milieu.

3.1.2. Développer le réseau cyclable selon les priorités

Le territoire de Saguenay est tracé par un vaste réseau cyclable reliant les différents secteurs, qui est à caractère essentiellement récréatif. Du fait de son étendue, plusieurs segments sont entrecoupés par d'importantes barrières physiques, rendant certains déplacements difficiles à effectuer à vélo. Dans les prochaines années, la Ville entend améliorer la connectivité entre les tronçons du réseau cyclable existant. De plus, Saguenay souhaite également orienter le développement de son réseau cyclable vers les déplacements utilitaires. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Prioriser les interventions visant à améliorer les connexions entre les réseaux cyclables supérieurs et les réseaux locaux existants;
- Mettre en place un réseau cyclable local orienté vers les déplacements utilitaires.

3.1.3. Repenser les rues en fonction de l'ensemble des utilisateurs

Construites majoritairement à une époque où la place dédiée au transport actif et au transport en commun était faiblement prise en compte dans les aménagements, la plupart des rues de Saguenay sont très peu adaptées à la mobilité durable. Pour pallier cet important défi, la Ville de Saguenay cherchera, dans les prochaines années, lorsque le contexte le permettra, à repenser les rues en fonction de l'ensemble des utilisateurs. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Intégrer les concepts de la rue complète dans les processus de réfection et de construction des infrastructures routières;
- Favoriser des interventions innovantes visant à augmenter le partage sécuritaire des rues (zone 30 km/h, jeux dans la rue, etc.);
- Réviser le règlement de lotissement pour y intégrer des éléments de connectivité piétonne et cyclable;
- Adopter une politique du trottoir.

3.2. Favoriser l'intermodalité et assurer un déploiement fonctionnel des réseaux pour le transport de marchandises

Atout important pour le développement économique de la région, le réseau de transport de marchandises est un enjeu d'aménagement non négligeable. Il permet la desserte des espaces industriels et commerciaux et relie également les différentes infrastructures de transport sur le territoire, telles que les ports, l'aéroport, la gare de triage, les routes régionales, etc. Saguenay entend favoriser une utilisation efficace de chacun des modes de transport des marchandises en fonction des besoins, tout en assurant une saine cohabitation avec les usages sensibles aux incidences engendrées par de telles infrastructures.

3.2.1. Améliorer l'efficacité du transport des marchandises

Saguenay, en raison de son positionnement stratégique, s'avère être une plaque tournante du transport des marchandises. Que ce soit pour l'importation ou l'exportation, plusieurs entreprises de Saguenay utilisent différents modes de transport pour leurs activités. Dans un contexte de développement économique, Saguenay cherche à améliorer l'efficacité du transport des marchandises par la mise en place de nouvelles infrastructures et par l'optimisation des infrastructures existantes. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Construire une voie de contournement ferroviaire dans l'arrondissement de Chicoutimi;
- Poursuivre les études et l'analyse concernant la construction d'un troisième pont sur le Saguenay et d'une voie de contournement du secteur nord de Chicoutimi;
- Participer aux études pour l'amélioration du transport intra et interrégional;
- Améliorer la fonctionnalité du réseau de transport ferroviaire des marchandises.

3.2.2. Limiter les conséquences liées aux transports des marchandises sur la population

Que ce soit les chemins de fer, les centres de distribution ou les grands boulevards périurbains, les infrastructures de transport des marchandises peuvent entraîner des conséquences négatives sur les populations localisées à proximité. Le bruit, la pollution ou l'augmentation de la circulation doivent toujours être pris en compte lors de l'implantation de ce type de projet. Cet objectif spécifique vise donc à renforcer cette prise en compte dans l'aménagement du territoire de Saguenay. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Maintenir des distances séparatrices entre les usages sensibles et les contraintes anthropiques liées au transport;
- Exiger la conservation ou l'implantation de zones tampons adaptées comme mesure de mitigation.

3.2.3. Appuyer les efforts pour favoriser l'intermodalité et un transport durable des marchandises

La Ville de Saguenay cherche à appuyer les efforts pour favoriser la mise en place de systèmes de transport multimodal tournés vers la mobilité durable dans le but de favoriser une utilisation complémentaire et intégrée des différents modes de transport. Cet objectif spécifique vise à transporter les marchandises de manière efficace et peu coûteuse, permettant ainsi aux entreprises d'être plus compétitives sur les marchés nationaux et internationaux. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Étudier les opportunités de développement d'installations intermodales;
- Collaborer avec le milieu industriel dans la mise en place de systèmes intelligents;
- Appuyer la mise en place d'un centre de distribution pour la distribution des marchandises à l'échelle locale.

3.3. Offrir des modes de transport alternatif efficaces

L'offre de transport alternatif se veut un mélange innovant de moyens de transport permettant le déplacement efficace, sans recourir uniquement au voiturage en solo. Elle implique la mise en place de moyens complémentaires à la voiture en offrant des alternatives diversifiées et innovantes à la population de Saguenay. Les modes de transport alternatif comprennent non seulement le transport en commun par autobus, mais également des solutions innovantes comme les systèmes d'autopartage ou de vélopartage, la micromobilité (trottinette, patin à roues alignées, planche à roulettes, etc.) et autres. Le recours aux modes de transport alternatif favorise la réduction des émissions de GES liés au transport et participe à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

3.3.1. Assurer une desserte efficace en transport en commun

La ville de Saguenay est desservie par un système complet de transport en commun par autobus. Plusieurs lignes régulières sillonnent les rues et relient les principaux pôles d'achalandage. Cependant, l'étendue du territoire et la faible densité des milieux urbanisés de Saguenay constituent d'importants freins au déploiement du réseau. Pour assurer une desserte efficace en transport en commun, Saguenay souhaite travailler en étroite collaboration avec la Société de transport du Saguenay. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Arrimer les dessertes en transport en commun à la planification urbaine;
- Mettre en place des incitatifs pour favoriser l'intermodalité entre les transports en commun, les transports actifs et autres solutions alternatives au voiturage en solo;
- Intégrer des éléments favorables aux transports en commun dans les nouveaux projets urbains.

3.3.2. Développer de nouvelles solutions alternatives en transport

Les enjeux de la mobilité durable passent par un éventail de solutions de transport. Outre le transport actif et le transport en commun, différentes options comme les systèmes d'autopartage peuvent contribuer à la diminution de la part modale du voiturage en solo. Au cours des prochaines années, Saguenay jouera un rôle de leader dans le développement et l'application de solutions alternatives et innovantes en matière de transport. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Mettre en place les conditions favorables à l'implantation de services d'autopartage;
- Poursuivre le déploiement du service de vélopartage sur l'ensemble du territoire urbain de Saguenay;
- Exercer un leadership dans le déploiement des systèmes de mobilité durables et intelligents;
- Poursuivre l'acquisition de connaissances par rapport aux solutions innovantes en matière de mobilité durable.

4. Protéger et valoriser les milieux naturels et le patrimoine

Éléments d'intérêt sensibles et essentiels à l'expérience collective, les milieux naturels et les activités qui y sont reliées représentent un atout considérable pour le bien-être de la population. Les composantes culturelles et historiques relatives au patrimoine participent également au sentiment de fierté d'une collectivité et sont des « témoins du passé » qui contribuent à façonner une partie de l'identité actuelle et à venir. Ensemble, ces éléments doivent faire l'objet d'une attention particulière et doivent évoluer de manière concertée. C'est le cas des activités liées à l'agriculture et à la foresterie, du patrimoine culturel et historique, de même que des milieux naturels d'intérêt identifiés sur le territoire.

4.1. Favoriser le développement et la mise en valeur des activités agricoles

Les activités agricoles situées autant dans la zone agricole permanente qu'à l'intérieur des milieux urbanisés sont reconnues au schéma d'aménagement et de développement comme des activités essentielles au développement d'une collectivité. Le savoir-faire régional, l'apport économique et les paysages associés à l'agriculture sont des éléments d'importance contribuant à renforcer le dynamisme de Saguenay. En zones agricoles, le SAD entend prioriser l'utilisation du sol à des fins d'agriculture et de développement des activités liées à l'agriculture. Les milieux urbanisés, quant à eux, doivent pouvoir bénéficier d'une agriculture de proximité dynamique et harmonieuse. Les actions d'aménagement doivent assurer la protection du territoire agricole et assurer la mise en valeur des activités agricoles sur l'ensemble du territoire de Saguenay.

4.1.1. Protéger le territoire et les activités agricoles

La zone agricole permanente doit faire l'objet d'une attention particulière quant à sa protection afin de permettre le développement harmonieux de l'agriculture et des usages complémentaires à l'agriculture. Une gestion des usages non-agricoles existants doit permettre de limiter les incidences sur les activités agricoles. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Limiter la pression exercée sur les activités et le territoire agricole en contrôlant les usages non agricoles à l'intérieur de la zone agricole permanente;
- Adapter la réglementation aux enjeux propres au milieu agricole et en fonction des besoins des agriculteurs;
- Assurer la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole (PDZA).

4.1.2. Valoriser le développement des activités innovantes en agriculture

L'innovation dans les pratiques agricoles doit permettre un développement durable, impliquant les acteurs du milieu tout en permettant de développer une agriculture toujours plus efficiente et prospère. Véritable vitrine nationale des produits et du savoir-faire boréal, Saguenay entend consolider le rôle de l'agriculture boréale et des activités agroalimentaires comme pilier économique de la ville. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Déployer l'offre de produits agroalimentaires boréales;
- Renforcer et promouvoir l'identité boréale;
- Poursuivre le développement de projets liés à la relève agricole.

4.1.3. Intégrer des concepts d'agriculture urbaine et de proximité dans la planification

L'agriculture urbaine vise à permettre l'intégration de pratiques liées à l'agriculture dans les milieux de vie, en harmonie avec l'écosystème urbain. Pour ce faire, la Ville de Saguenay entend poser des actions en vue de miser sur l'accessibilité et le développement d'un système alimentaire local et d'une agriculture de proximité en réponse aux enjeux de sécurité alimentaire. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Assurer la mise en œuvre du plan d'agriculture urbaine (PAU);
- Adapter la réglementation en fonction des composantes de l'agriculture urbaine (jardins communautaires, forêts nourricières, serres, etc.).

4.2. Favoriser un développement polyvalent du milieu forestier

L'environnement forestier qui ceinture les terres agricoles et le milieu urbain de Saguenay assure de multiples fonctions, autant en territoire public que privé. Tributaire de plusieurs services écosystémiques rendus, le milieu forestier est aussi un symbole fort de Saguenay comme capitale boréale, en plus de jouer un rôle majeur dans le maintien de la vitalité économique régionale. Saguenay compte plusieurs entreprises reliées à l'industrie du bois sur son territoire, lesquelles génèrent de nombreux emplois. Le SAD reconnaît l'importance du milieu forestier et entend le valoriser et le protéger de manière à permettre le maintien de ses fonctions essentielles dans un contexte de changements climatiques.

4.2.1. Assurer un aménagement durable de la forêt en corrélation avec les autres utilisations du territoire

La forêt est une ressource renouvelable qui joue un rôle économique, social et écologique non négligeable. Le développement du territoire forestier est modulé en fonction des affectations et des usages qu'on y retrouve, à savoir la villégiature, les activités récréotouristiques, la foresterie, etc. L'aménagement durable du territoire forestier doit s'exercer en considérant les composantes et les activités en présence et doit tenir compte des intérêts propres aux différents intervenants du milieu. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Contrôler les usages non forestiers à l'intérieur de la zone forestière;
- Concilier l'aménagement durable des ressources forestières avec les autres utilisations du territoire;
- Assurer l'application du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) pour les terres publiques intramunicipales de Saguenay;
- Effectuer, en concertation avec le milieu, la mise à jour des dispositions relatives aux activités forestières en terres privées afin d'adapter les normes de foresterie aux enjeux actuels.

4.2.2. Préserver les composantes paysagères

L'esthétisme du paysage et les territoires d'intérêt procurent des avantages non matériels aux usagers du territoire et jouent un rôle important dans la pratique d'activités récréotouristiques. Ensemble, ils permettent une appréciation et un sentiment d'appartenance au milieu. La valeur du paysage est attribuable à l'histoire d'une communauté et de la relation qu'elle entretient avec le territoire forestier. Considérant la diversité des usages en milieu forestier, la qualité visuelle des paysages est une préoccupation partagée par l'ensemble des acteurs. En ce sens, la Ville reconnaît l'importance de se doter de critères généraux relatifs aux paysages. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Maintenir le couvert forestier en bordure des lacs et cours d'eau;
- Promouvoir les paysages et les territoires d'intérêt à des fins d'éducation;
- Promouvoir l'accès et l'utilisation des sites récréatifs en milieu forestier;
- Se doter de critères relatifs à l'aménagement durable des forêts dans les secteurs sensibles.

4.3. Protéger et mettre en valeur les composantes significatives d'ordre historique et culturel

L'apport des édifices patrimoniaux au niveau identitaire est un élément important et constitue la pierre d'assise du développement culturel tel que présenté au Schéma d'aménagement et de développement. Plus largement, la notion de patrimoine ou de composantes significatives d'ordre historique et culturel peut constituer un levier de développement appréciable. Il importe de reconnaître, protéger et mettre en valeur les composantes patrimoniales d'intérêt afin d'assurer leur transmission aux générations qui suivront.

4.3.1. Documenter les éléments d'intérêt du milieu bâti

Une connaissance des éléments d'intérêt constitue la base pour assurer leur mise en valeur et leur conservation. Elle permet également de prioriser les éléments qui doivent être sauvegardés, mis en valeur et transmis, ou encore de saisir les occasions de revitalisation ou de reconversion de bâtiments. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Réaliser des évaluations patrimoniales pour les immeubles d'intérêt;
- Rassembler et documenter l'ensemble des connaissances liées aux routes thématiques;
- Réaliser une étude de potentiel archéologique.

4.3.2. Protéger le patrimoine bâti et archéologique d'intérêt

Le patrimoine bâti et archéologique est considéré au schéma d'aménagement comme un élément clé de tout projet d'aménagement dans lequel il s'insère. C'est pourquoi les interventions projetées sur les composantes patrimoniales doivent être contrôlées et adaptées en fonction des particularités de chaque site. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Entamer des processus de reconnaissance de bâtiments et de sites patrimoniaux selon leur potentiel;
- Maintenir et bonifier les outils réglementaires discrétionnaires pour la protection du patrimoine bâti;
- Maintenir les programmes d'aide-conseil à la restauration des résidences anciennes et les programmes de subvention à la restauration patrimoniale.

4.3.3. Mettre en valeur et diffuser l'information sur les éléments significatifs du patrimoine

Promouvoir et faire connaître les éléments d'intérêt patrimonial permet une appréciation élargie et une meilleure compréhension des enjeux et des bénéfices associés au patrimoine. La mise en valeur et le partage des connaissances sur le patrimoine doivent permettre de renforcer le sentiment de fierté de la communauté face aux éléments qui ont façonné l'histoire de Saguenay. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Favoriser la reconversion des grands bâtiments institutionnels et religieux;
- Assurer le partage des connaissances liées au patrimoine en axant les interventions sur la communication et la vulgarisation;
- Prioriser les interventions visant l'appropriation collective des éléments d'intérêt patrimonial;
- Adopter une politique de patrimoine culturel.

4.4. Protéger et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt

Saguenay reconnaît l'importance des milieux naturels sur l'ensemble de son territoire. Ce sont les fondements du principe de « ville-nature » propre à Saguenay. L'équilibre entre l'urbanisation et la conservation de l'environnement est au centre des préoccupations d'aménagement. La prise en compte des milieux naturels d'intérêt tels que les forêts urbaines, les milieux riverains et les milieux d'intérêt fauniques, forestiers et géologiques devra figurer dans la planification et dans les actions qui en découlent. Les milieux plus sensibles doivent être protégés, tandis que les milieux d'intérêt, qui pourront être mis en valeur, doivent être reconnus, aménagés et accessibles.

4.4.1. Augmenter la superficie de sites naturels d'intérêt avec un statut de protection

Une manière d'exercer la pérennité de ces milieux est de les doter d'un statut de protection reconnu et durable. Certains milieux naturels d'intérêt du territoire de Saguenay ont évolué de manière peu connue. Il importe donc de perfectionner l'état des connaissances sur les milieux naturels du territoire de Saguenay. Une mise à jour de l'inventaire et des études de caractérisation visant à approfondir les connaissances de ces milieux permettrait une meilleure protection. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Effectuer la mise à jour de l'inventaire et de la caractérisation des sites naturels d'intérêt et analyser leur potentiel de connectivité;
- Adopter et mettre en œuvre le plan régional sur les milieux humides et hydriques;
- Entamer le processus en vue de reconnaître les milieux naturels d'intérêt à caractère exceptionnel;
- Assurer un suivi dans l'évolution des sites naturels d'intérêt avec un statut de protection;
- Assurer la protection des paysages et des milieux d'intérêt par l'adoption d'outils réglementaires.

4.4.2. Assurer l'accessibilité publique aux éléments d'intérêt

Alors que certains milieux sensibles doivent bénéficier d'un statut de protection visant à contrôler l'accès et les activités, certains éléments naturels représentant un intérêt de mise en valeur collectif peuvent être rendus accessibles à la population à des fins récréatives. Certains milieux peuvent également être mis en valeur à des fins de recherche, d'éducation et de sensibilisation. Il importe de rendre accessibles ces lieux à la collectivité afin de les mettre en valeur et d'en faciliter l'appropriation. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Identifier des sites potentiels et poursuivre l'acquisition de terrains à des fins de protection et de mise en valeur selon les opportunités;
- Documenter et informer les citoyens de la présence des éléments d'intérêt par de la signalisation et une promotion adéquate.

4.4.3. Conserver et augmenter le couvert végétal en milieu urbain

Chaque grande ville reconnaît l'importance du maintien du couvert végétal et du déploiement de la canopée à l'intérieur de la trame urbaine. Les bienfaits sur la santé et sur l'environnement urbain sont largement documentés. Les actions devront permettre, dans un premier temps, la conservation des boisés et de la canopée existante, et dans un deuxième temps, le déploiement du couvert végétal par des pratiques d'aménagement et de développement favorisant le verdissement. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Protéger et mettre en valeur les boisés urbains existants;
- Favoriser la plantation d'arbres sur rue et dans les stationnements;
- Se doter d'une politique de verdissement

5. Aménager des environnements résilients et sécuritaires

Le schéma d'aménagement doit assurer une planification territoriale résiliente et durable, en tenant compte des milieux sensibles et de la vulnérabilité face aux changements climatiques. De multiples défis sont susceptibles de confronter l'occupation du territoire tels que les îlots de chaleur urbains, la gestion des eaux pluviales, les aléas climatiques, les zones de contraintes naturelles ou de nature anthropique, etc. La santé et la sécurité des personnes impliquent une vigilance à l'égard des composantes du territoire susceptibles d'avoir des incidences sur la population. Le schéma d'aménagement prévoit donc une série de mesures permettant de poursuivre l'acquisition de connaissances des risques, lesquelles permettront d'appuyer une planification territoriale soucieuse de la santé et de la sécurité des personnes. Il prévoit également des mesures pour contrôler l'utilisation du sol dans les secteurs sensibles et les zones de contraintes.

5.1. Atténuer les vulnérabilités face aux changements climatiques

Les secteurs et les composantes plus sensibles aux conséquences des changements climatiques ont été identifiés sur le territoire de Saguenay. Les aléas susceptibles de se manifester sur le territoire sont aussi pris en compte dans le portrait du territoire. Il s'agit entre autres d'inondations, d'érosion des berges, de vagues de chaleur et tout autre aléa hydrométéorologique. Saguenay désire poursuivre ses recherches afin d'être en mesure de mieux cerner la vulnérabilité du territoire et de sa population. Elle entend adopter une approche préventive visant à diminuer les effets des changements climatiques et à atténuer la vulnérabilité des personnes et des biens.

5.1.1. Poursuivre l'acquisition de connaissance sur les changements climatiques

Les études liées aux changements climatiques se multiplient et les préoccupations inhérentes aux conséquences possibles sont de plus en plus importantes. Afin d'assurer une gestion responsable des interventions sur le territoire face aux changements climatiques, il importe d'améliorer la connaissance des risques actuels et futurs. Cette connaissance accrue doit mener à une meilleure évaluation des risques et donc une meilleure réponse face à ceux-ci. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Développer une connaissance fine des effets associés aux changements climatiques sur le territoire, notamment par une étude sur l'érosion des berges de la rivière Saguenay;
- Développer et mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques;
- Assurer un suivi et une mise à jour des données sur les aléas climatiques et les conséquences possibles.

5.1.2. Utiliser l'aménagement du territoire comme outil face aux enjeux des changements climatiques

Les changements climatiques touchent les populations, les activités socioéconomiques, le cadre bâti et le milieu naturel. Plusieurs facteurs ont pour effet d'amplifier ou, à l'inverse, de limiter les répercussions attendues. L'aménagement du territoire est un facteur important afin d'atténuer les conséquences sur les populations et les infrastructures. Des pratiques d'aménagement adaptées permettront de mieux faire face aux différents enjeux. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Se doter d'un plan d'adaptation aux changements climatiques;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de développement durable de la Ville de Saguenay;
- Adopter et promouvoir des pratiques d'aménagement innovantes afin de favoriser la réduction des GES, le verdissement, la gestion des eaux de pluie, la protection de la biodiversité, etc.;
- Poursuivre les actions en vue de protéger la qualité de l'eau (bandes riveraines, protection des sources d'eau potable, etc.) en portant une attention particulière au lac Kénogami.

5.1.3. Outiller la population pour une meilleure réponse face aux changements climatiques

Une population sensibilisée et mieux informée est souvent mieux préparée à répondre aux aléas climatiques lorsqu'ils se présentent. De plus, certaines personnes sont susceptibles d'être plus vulnérables aux aléas et donc plus à risque d'en subir les conséquences. Une meilleure réponse passe donc par la mise en place d'outils permettant d'assurer la résilience de la population. Ces outils peuvent se traduire par des documents explicatifs, des portraits socioéconomiques, des études territoriales, des indices de vulnérabilité ou toute autre donnée liée à la santé et la sécurité de la population. Il peut s'agir également de meilleures pratiques quotidiennes et de construction ou rénovation de bâtiments écoresponsables et sécuritaires. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Développer une culture d'adaptation aux changements climatiques au sein de la Ville et assurer son déploiement dans les actions d'aménagement;
- Promouvoir les services écologiques de régulation et d'approvisionnement;
- Développer des outils d'éducation et de sensibilisation.

5.2. Assurer une gestion des contraintes naturelles et anthropiques

Les zones de contraintes naturelles et de nature anthropique présentent des risques pour la santé et la sécurité des personnes et des biens, et peuvent également perturber l'environnement. Une saine gestion des contraintes passe par une meilleure connaissance des risques et une meilleure communication. Saguenay entend assurer la gestion de ces risques par l'intégration de normes spécifiques aux différentes contraintes à l'occupation du sol. Elle entend également exercer une surveillance sur toute nouvelle contrainte potentielle découlant des changements climatiques et, à la lumière de ses connaissances, orienter le développement à l'extérieur des zones de contraintes naturelles. Elle assurera également la mise en place des distances séparatrices ou des mesures d'atténuation entre tout conflit d'usage générant des contraintes de nature anthropique.

5.2.1. Limiter les incidences des contraintes de nature anthropiques sur le bien-être de la population

Les contraintes de natures anthropiques génératrices de nuisances liées au bruit, aux poussières, aux vibrations et autres peuvent influencer la qualité de vie et le bien-être de la population. La Ville de Saguenay entend mettre en place une série de mesures visant à permettre d'en limiter la portée et d'assurer une cohabitation harmonieuse des différentes activités sur son territoire. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Maintenir des distances séparatrices entre les usages sensibles et les sources de contraintes anthropiques;
- Prévoir des mesures de mitigation en bordure des usages sensibles (talus végétalisés, plantations, etc.);
- Se doter de critères d'aménagement pour l'implantation d'infrastructures ou d'équipements d'utilité publique (tours de télécommunication, postes de transformation, lignes de transport d'énergie, etc.);
- Encourager les initiatives visant à améliorer la qualité de l'air et limiter les effets néfastes sur la population.

5.2.2. Assurer la sécurité de la population

La planification en aménagement du territoire doit contribuer à la sécurité et la santé publique en définissant des mesures de protection en fonction de la nature des contraintes et de la vulnérabilité des secteurs. Il est nécessaire d'assurer la sécurité des biens et des personnes, tout en préservant l'environnement. Pour ce faire, des stratégies visant à accroître la sécurité des lieux doivent être développées, l'objectif étant de préserver la sécurité et le confort des citoyens sur l'ensemble du territoire. Il est donc important de maintenir des restrictions au développement en zone inondable, en zone de mouvement de terrain et en zone de décrochement de roc. Les pistes d'action pour cet objectif spécifique sont :

- Maintenir les réglementations et la cartographie en vigueur concernant les zones inondables, les zones de mouvement de terrain et les zones de décrochement de roc²;
- Assurer l'application du cadre normatif concernant les milieux humides et hydriques;
- Exercer une surveillance liée au phénomène d'érosion des berges dans un contexte de changement climatique et de hausse du niveau moyen des mers.

² La réglementation et la cartographie applicables sont présentées au chapitre 7 | Document complémentaire.